

ECURIE AUTO CHÂTEAU GAILLARD
5 Impasse des Monts Mesnil Bellanguet

27700 LES ANDELYS

<http://www.ecurieauto-chateaugaillard.com>



21ème COURSE DE CÔTE DES ANDELYS-EURE

Dossier de l'Epreuve

Coupe de France de la Montagne
22 & 23 JUIN 2019

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**



REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE NORMADIE organise les **22 et 23 JUIN 2019** avec le concours de l'**Ecurie CHATEAU GAILLARD** et le soutien de la **Ville DES ANDELYS** une épreuve automobile régionale dénommée :

21ème COURSE DE CÔTE DES ANDELYS-EURE

Cette épreuve compte pour le **championnat de Ligue Régionale du Sport Auto de Normandie** ainsi que pour la **Coupe de France de la Montagne - coefficient 1**.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale sous le numéro 22 en date du 04/03/2019, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 178 en date du 04/03/2019.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIEL

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mr AUBERT M.	Licence n° 40515
Commissaire Sportif 7079	Mme GUIBLAIN N.	Licence n°
Commissaire Sportif 125487	Mr TESNIERE M	Licence n°
Directeur de Course 36384	Mr VARANGLE L.	Licence n°
Directeur de Course Adjoint 7081	Mr GUIBLAIN A.	Licence n°
Commissaire Technique Responsable 5538	Mr DESSE J.M.	Licence n°
Commissaire Technique 16710	Mr VANACKERE Y.	Licence n°
Commissaire Technique Commissaire Technique 1104645	Mr DESSE M. Mr THILMANY R.	Licence n° 5540 Licence n°
Commissaire Technique 236179	Mr BLOT W.	Licence n°
Chargé de la mise en place des moyens 82173	Mr CHAMPROUX P	Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents 89257	Mr LALLEMODE C.	Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents 7115	Mme VILON C.	Licence n°

Chargé des Commissaires de route 13368	Mr VIANDIER A.	Licence n°
Chronométrateurs 211834	Mr VOISIN.R	Licence n°
Chronométrateurs 53250	Mr GAILLARD D	Licence n°
Chronométrateurs départ 3899	Mr JEGOU P	Licence n°
Classements	Mr VOISIN R	RALLYGT
Médecin	Dr WADJA	

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **18 JUIN 2019** à 24 heures, le cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le **21 JUIN 2019** à partir de **16 heures** sur :

WWW.ASAHN.ORG



Association RallyGT
7 rue Maria Chapdelaine - 14600 HONFLEUR
Tél: 06.51.77.62.54 - Fax: 09.89.03.24.34
Adresse-mail: rvoisin@rallygt.fr



Après les vérifications affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :
Le 23 JUIN 2019 à 8h45.

Commissaires piste

Briefing des commissaires dans l'**Ecole Marcel LEFEVRE** :

Le 22 JUIN 2019 à 13h00.

Pour le bon déroulement de l'épreuve il est impératif que les commissaires de pistes soient à leurs postes pour 14h00.

Le 23 JUIN 2019 à 7h00

Pour le bon déroulement de l'épreuve il est impératif que les commissaires de pistes soient à leurs postes pour 8h00.

Les véhicules des commissaires stationnées à leur poste dans la côte ne sont pas couverts par l'assurance de l'organisation.

Essais

Essais non chronométrés le :

22 JUIN 2019 de 14h30 à 18H30.
(Fermeture zone attente à 18h00)

23 JUIN 2019 de 8h30 à 9h15 : POUR LES CONCURRENTS N'AYANT PAS ROULES LE SAMEDI
(Fermeture zone attente à 9h00)

Essais chronométrés **OBLIGATOIRES** : le **23 JUIN 2019 de 9h45 à 11h45** dans l'ordre décroissant des numéros.

Briefing des pilotes le **23 JUIN 2019 de 9h30 à 9h35**.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le **23 JUIN 2019 à 12h00**.

Course

- 1^{ère} montée à partir de 13h00
- 2^{ème} montée et 3^{ème} montée à la discrétion de la Direction de Course

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 20 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.
Parc fermé obligatoire sur plateau.

Remise des prix

Remise des Prix le **23 JUIN 2019 de 19h00 à 20h00** la Salle des Fêtes des ANDELYS.

Collège des Commissaires

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :
Réunion 1 : le **22 JUIN 2019 à 14 h**

Les réunions suivantes seront fixées à la demande du Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le **22 JUIN 2019 de 10h00 à 19h00** et le **23 JUIN 2019 DE 7h00 à 8h00** à l'**Ecole Marcel LEFEVRE**.

Vérifications techniques le **22 JUIN 2019 de 10h30 à 19h30** à l'**Ecole Marcel LEFEVRE** et le **23 JUIN 2019 de 7h00 à 8h30** au **parvis de l'Eglise des ANDELYS**.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :
Garage J.F.C 44 avenue de la République LES ANDELYS.
Taux horaire de la main-d'œuvre : 91,36 € T.T.C

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le **23 JUIN 2019 à 8h30**.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le **23 JUIN 2019 à 8h45**.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Parc concurrents :

Après l'épreuve, le concurrent qui laisse des débris ou taches importantes (huile ou produits divers) se verra pénalisé d'une amende de 100 €.

Suivant les conditions atmosphériques, la Direction de course se réserve le droit d'interdire le

départ aux voitures équipées de pneus slicks.

Vérifications administratifs et techniques :

Les concurrents devront se munir d'une photocopie des documents et leurs originaux.

AUCUN PASSEPORT TECHNIQUE NE SERA DELIVRE PENDANT LES VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMISTRATIVES.

Pour des raisons de sécurité :

- Port du casque obligatoire pour les accompagnateurs motorisés sur la pré-grille.
- Interdiction d'être à plusieurs dans une voiture lors de la descente du retour au parc concurrents.

Pneumatiques

- D'essayer les pneumatiques dans la zone de départ.
- Les pneus pourront être filmés jusqu'au 2^{ème} ralentisseur (un panneau indiquera la limite)

EN CAS D'INFRACTION, UNE PENALITE POURRA ETRE ENVISAGEE PAR LA DIRECTION DE COURSE.

Des contrôles inopinés par EthyloTest pourront être pratiqués.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant obligatoirement les risques **C et D** selon les définitions ci-dessous :

Risque C : responsabilité civile de l'organisateur à l'égard des concurrents (dommages corporels et matériels).

Risque D : responsabilité civile des concurrents entre eux (dommages corporels et dégâts vestimentaires seulement).

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :



Association RallyGT
7 rue Maria Chapdelaine - 14600 HONFLEUR
Tél: 06.51.77.62.54 - Fax: 09.89.03.24.34
Adresse-mail: rvoisin@rallygt.fr



Jusqu'au 18 JUIN 2019 à 24 heures, le cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à **270 €**, réduits à **135 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Pour les doubles montes ayez l'obligeance de définir clairement le pilote montant en premier.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Tout forfait devra être notifié aux organisateurs 48 h minimum avant le début de l'épreuve pour être en droit d'obtenir le remboursement des frais de participation.

Possibilité d'engagement à la journée :

- Être munis d'un certificat de médecin de non-indication à la pratique du sport automobile
- Être titulaire du permis de conduire
- Ne pas être sous le coup d'une suspension de licence
- Montant de la licence + 10€

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de **PILOTES** admis est fixé à 120, passé ce nombre les engagements seront mis en liste d'attente, le cachet de la poste faisant foi.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7 ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

Les numéros de course sont fournis gratuitement par l'Organisation

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir réglementation générale des courses de côte

Publicité obligatoire (non rachetable) : à déterminer

Publicité optionnelle : à déterminer.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte DES ANDELYS a le parcours suivant : Côte de CLERY (D1)

La course se déroulera en trois montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre décroissant des numéros

Les départs sont donnés avec un feu tricolore surmonté d'un gyrophare.

RAPPEL :

- Gyrophare : Arrêt de la course
- Feu rouge : attente au départ
- Feu orange : départ dans 5 secondes
- Feu vert départ autorisé pendant 10 secondes

Départ : Côte de CLERY (D1)

Arrivée : (D1)

Pente moyenne : environ 5%

Longueur du parcours : 1 730 mètres

Modalités de retour au départ : en convoi par la piste

Parc de départ Rue de l'EGALITE

Parc d'arrivée D1

6.2P. ROUTE DE COURSE

- Côte de CLERY (D1)

6.3P. FILE DE DEPART

- Rue de l' EGALITE

Rappel :

Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

- Les parcs seront dans la cour de l'école Marcel LEFEVRE, le Gymnase de la BOULAYE, la rue PASTEUR, l'Av Général de GAULLE.
- L'ensemble des parcs sera équipé en distribution électrique (puissance domestique)
- Les parcs seront accessibles à partir de :
 - **Marcel Lefèvre le 21 Juin 2019 20h00**
 - **Gymnase La Boulaye 21 Juin 2019 19h00**
 - **Rue PASTEUR 22 JUIN 2019 7h00**
 - **Av Charles De Gaulle 22 Juin 2019 7h00**

Le parc concurrent de l'école Marcel LEFEVRE sera réservé en priorité pour les participants des Groupes : D/E et CM/CNF/CN. **Il sera attribué un emplacement numéroté à la réception de la feuille d'engagement accompagné de son règlement dans la limite des places disponibles, l'attribution étant liée à la date d'arrivée de l'engagement suivant le principe first come, first served basis.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés se fera sur plateaux.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront disposés :

Pendant les vérifications à l'école M. LEFEVRE sous le préau.

Pendant les essais et la course à l'école M. LEFEVRE sous le préau.

Pendant le délai de réclamation à l'école M. LEFEVRE sous le préau.

Un tableau d'affichage des temps sera installé après la ligne d'arrivée, dans le parc d'attente avant le retour.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leur seront opposables.

Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions et des changements d'horaires qui pourraient être décidées dans l'heure qui précède le départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra à l'école M. LEFEVRE de 10h à 18h30 le samedi et de 7 heures à 18h30 le dimanche.

Téléphone permanence : 06 12 69 22 96 / 06 45 22 71 60

6.9P. CENTRE DE SECOURS :

Centre Hospitalier de Vernon, 5 rue du Docteur BURNET 27200 VERNON Tél : 02 32 71 29 20

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au niveau du parc concurrents Marcel LEFEVRE le 23 JUIN 2019 de 9h30 à 9h35.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques est interdit sous toutes formes.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée (voir réglementation générale des courses de côte)
Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent sur le tableau d'affichage de l'école Marcel Lefèvre.

ARTICLE 10P. PRIX

ART. 10.1P. Trophées :

Aucun

ART. 10.2P. Prix :

Ni les prix, ni les coupes ne sont cumulables, il n'y a pas de reports.

Si moins de 5 concurrents par classe, seuls les 1er et 2ème de classe recevront un prix

Si moins de 3 concurrents par classe, seul le 1er de classe recevra un prix

REPARTITION DES PRIX EN ESPECES

Scratch	1er	2 ème	3 ème	4 ème	5ème
	280 €	200 €	140 €	100 €	85 €
Groupe	1er	2 ème			
	85 €	60 €			
Classe	1er	2 ème	3 ème	4 ème	
	55 € *	40 € *	30 € *	25 € *	
Féminine	1ère	2 ème			
	85 €	60 €			

ART. 10.3P. Coupes :

Plusieurs coupes seront attribuées aux commissaires par tirage au sort. Une coupe sera remise aux trois premiers du scratch et à la 1ère Féminine, tous les concurrents seront récompensés (coupe, souvenir ou lot).

ART. 10.4P. Podium :

Podium entrée du parc Marcel LEFEVRE pour les 3 premiers du scratch avec leur voiture.

ART. 10.5P. Remise des prix et coupes :

La distribution des Prix aura lieu à **19h00 à la Salle des Fêtes des ANDELYS.**

ART. 10.6P. Remise des chèques et palmarès :

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès: **le 23 juin 2019 de 19h00 à 20h30, à la salle des Fêtes des ANDELYS.**

NOTE DE L'ORGANISATION

La feuille d'engagement qui vous est jointe devra nous être retournée dûment remplie. En cas de fiche incomplète votre inscription ne pourra être prise en considération qu'en fin de liste et dans la mesure des places disponibles.

Elle ne sera valable que si elle est accompagnée d'un chèque du montant de l'inscription.

Les personnes désirant effectuer un règlement en espèces joindront à leur envoi un mandat lettre au nom de PASCAL MONCOMBLE.

Nous vous remercions de votre compréhension et dans l'attente d'avoir le plaisir de vous recevoir aux ANDELYS, recevez nos cordiales salutations sportives.

Le Comité d'Organisation.

RECAPITULATION DES HORAIRES COURSE DE CÔTES 2019

	SAMEDI	DIMANCHE
OUVERTURE DES PARCS CONCURRENTS		
MARCEL LEFEVRE	9H00	6H00
GYMNASE LA BOULLAYE	7H00	6H00
AV CHARLES DE GAULLE	7H00	6H00
RUE PASTEUR	7H00	6H00
les parcs Marcel Lefevre et La Boullaye seront accesibles le vendredi de 19h30 à 22h		
VERIFICATION ADMINISTRATIVE		
MARCEL LEFEVRE	10H00 A 19H00	7H00 A 8H00
VERIFICATION TECHNIQUE		
MARCEL LEFEVRE	10H30 A 19H30	
PARVIS COLLEGIALE		7H00 A 8H30
1ère REUNION COLLEGE	14H	
COMMISSAIRES PISTE		
BRIEFING	13H00	7H00
MISE EN POSTE MAXI	14H00	8H00
GENDARMERIE	13H30	7H30
ESSAIS LIBRE	14H30 A 18H30	8H30 A 9H15
FERMETURE ZONE ATTENTE	18H00	9h00
AUTORISES A PRENDRE PART AUX ESSAIS		8H45
BREIFING DES PILOTES		9H30 A 9H35
ESSAIS CHRONO		9H45 A 11H45
AUTORISES A PRENDRE LE DEPART		12H00
COURSE		
1ère MONTEE		13H00
2ème MONTEE		
3ème MONTEE		
AFFICHAGE DES RESULTATS		20 MINUTES APRES L'ARRIVEE
PODIUM		20 MINUTES APRES L'ARRIVEE
REMISE DES PRIX		19H00 A 20H00

REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE 2019

CADRE RESERVE A L'ORGANISATEUR						
NUMERO	GROUPE	CLASSE	INSCRIPTION	TRESORIER	VERIFICATION	
			Rang :	Date :	Administratives	Techniques
			Réception :	<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Virement		

CONDUCTEUR				VOITURE			
Nom :				Marque : (Ex: CITROEN)			
Prénom :				Type : (Ex: Saxo VTS)			
Adresse :				Année :			
Code postal :		Ville :		Cylindrée : cm3			
Né(e) le :				Poids :			
à :				Fiche d'homologation: N°			
Numéro de permis de conduire :				Passeport technique: N°			
Délivré le :				Roues motrices <input type="checkbox"/> 2 RM <input type="checkbox"/> 4 RM			
à :				Turbo <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Code ASA		N° de Licence :		GROUPE		CLASSE	
Ecurie :				[]		[]	
Groupe Sanguin Rhésus :				Sexe <input type="checkbox"/> Hom <input type="checkbox"/> Fem			
Tél / Port :							
E-mail :							

Si concurrent en double-monte, vous partirez avec : gros numéro petit numéro

- Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de licence
- J'engage ma voiture conformément au Règlement Particulier de l'épreuve et de la Réglementation Générale.
- Dopage: Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrai à tout contrôle de médecins accrédités.

Ce bulletin d'engagement est à retourner avant le :
 Accompagné du règlement des droits d'engagements de

Mardi 18 Juin 2019 à 23h59

135,00 €

Si vous réglez par chèque, à libeller à l'ordre de :

Ecurie Château Gaillard

A envoyer à l'adresse suivante :

RallyGT Association

7 rue Maria Chapdeleine

14600 HONFLEUR

Contact engagement :
 M. Raphaël VOISIN
 Portable : 06-51-77-62-54
 Fax : 09-89-03-24-34
 Mail : rvoisin@rallygt.fr

Fait à	le
Signature	

VERNON 42 KM
LOUVIERS 24 KM
EVREUX 48 KM
ROUEN 42 KM

